

Pisciculture

Définition de la profession

Le pisciculteur travaille dans des exploitations de reproduction et d'élevage de poissons en bordure des littoraux pour les espèces marines (saumons, turbots, bars, daurades) le long des rivières ou dans des plans d'eau pour les espèces vivant en eau douce (truites, carpes, gardons, brochets).

Conditions générales d'exercice

Ce professionnel travaille en bordure de mer ou de rivière ou d'étang, sur l'eau ou dans l'eau. Selon le type d'élevage, les conditions de travail varient : travail en plein air par tous les temps ou en ferme marine, horaires en trois huit ou réglés sur les marées, port de vêtements en caoutchouc ou de tenue de plongée, élevage de petite taille ou intensif. Souvent, son travail s'intensifie en fin d'année. Il collabore avec différents scientifiques (techniciens, ingénieurs, chercheurs, etc.) et peut aussi être employé par un institut de recherche ou de protection de l'environnement.

Conditions d'accès au métier

Plusieurs formations techniques, à différents niveaux de qualification, préparent au domaine de la pisciculture.

Avec un niveau, BT: ouvrier piscicole

Avec un niveau bac + 5 et supérieur : Ingenieur responsable d'entreprise piscicole

Exemples de formations :

niveau CAP

CAP maritime conchyliculture,

BPAM productions aquacoles,

niveau bac

niveau bac + 5

Cadre technique production et valorisation des ressources Naturelles

L – aquaculture et relation avec l'environnement (La Rochelle)

Licence professionnelle PA – productions animales.

Différents parcours :

Compétences techniques de base

Connaissances scientifiques et biologiques relatives à la pisciculture

Connaissances en électricité

Connaissances en gestion d'entreprise

Maîtrise des outils bureautiques

Maîtrise des nouvelles technologies et de leur utilisation (grues hydrauliques, calibrage informatisé, etc.)

Connaissance des circuits de distribution

Compétences associées

Avec un bac professionnel, l'ouvrier pisciculteur peut remplir des postes de responsable dans une entreprise aquacole ou piscicole.

Titulaire d'un BTSA, il peut se voir confier des responsabilités supplémentaires (encadrement de plusieurs sites, démarche qualité...). Avec une formation et des compétences complémentaires dans le domaine de la vente ou de la distribution, le responsable d'élevage peut également évoluer vers des fonctions de technico-commercial ou des métiers en liaison avec la vente de poisssons, coquillages ou crustacés (mareyeur, poissonnier...).

La pisciculture restant un domaine d'avenir, la possibilité de créer sa propre entreprise n'est pas nulle. Capacités de gestion obligatoires indispensables.

Compétences associées



Avec un bac professionnel, l'ouvrier pisciculteur peut remplir des postes de responsable dans une entreprise aquacole ou piscicole.

Titulaire d'un BTSA, il peut se voir confier des responsabilités supplémentaires (encadrement de plusieurs sites, démarche qualité...). Avec une formation et des compétences complémentaires dans le domaine de la vente ou de la distribution, le responsable d'élevage peut également évoluer vers des fonctions de technico-commercial ou des métiers en liaison avec la vente de poisssons, coquillages ou crustacés (mareyeur, poissonnier...).

La pisciculture restant un domaine d'avenir, la possibilité de créer sa propre entreprise n'est pas nulle. Capacités de gestion obligatoires indispensables.

Capacités liées à l'emploi

Respect de normes d'hygiène strictes Respect de l'environnement Résistance au travail physique Habileté manuelle Polyvalence Débrouillardise Sens commercial Autonomie

Conditions d'accès au métier

L'agent piscicole effectue les différents travaux d'élevage des poissons.

Il prend en charge l'alimentation des poissons (distribution et/ou contrôle du nourrissage).

Il réalise le suivi de la croissance des poissons (pesée d'échantillon, établissement du poids moyen...). Il veille au bien-être des poissons (quantité et qualité de l'eau, niveau d'oxygénation, état sanitaire) et effectue au besoin les ajustements nécessaires.

Il effectue les traitements du poisson (balnéation, anesthésie...).

Il réalise les opérations de tri et de mouvement des poissons (répartition dans des différents bassins afin d'avoir une population homogène).

Il assure la pêche des poissons en vue de leur commercialisation. Les poissons sont ensuite triés, conditionnés et expédiés.

Il enregistre les données nécessaires au suivi de l'élevage et est de plus en plus associé à l'analyse technique des résultats de l'élevage.

L'agent piscicole assure l'entretien des bassins et du matériel.

Il ramasse les poissons en mauvais état de santé.

Il réalise le nettoyage, et la désinfection des bassins.

Il entretient le matériel de production (grilles, pompes, trieuses...).

L'agent piscicole peut contribuer aux expéditions en aidant au chargement du camion, à assurer les livraisons de proximité. De manière secondaire, il peut intervenir dans l'entretien des bâtiments et des espaces verts, voire des parcours de pêche.